**Collège n°1: espace, bâti et cadre de vie.**

**Titulaire : LAIR DE LA MOTTE Raoul**

**Suppléant : LARROQUE Éric**

**Présentation des candidats :**

Carrière en management des risques et conseil en management – organisation dont audit des engagements, réorganisation, direction des risques. Double formation 3ème cycle finance et droit, certification des Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés, Recognised European Valuer, Chartered Valuation Surveyor. Je suis actuellement à la RICS, expert foncier et immobilier près les Cours d'appel administratives de Paris et Versailles et expert immobilier près la cour d’appel de Versailles.

**Profession de foi :**

« La Cipav est régie par le code de la sécurité sociale. Son Conseil d’administration pilote les régimes obligatoires de retraite et de prévoyance sous réserve d’approbation des tutelles dont la Mission nationale de contrôle. Organisme de droit privé, la Cipav exerce une mission de service public auprès de 1,4 million d’adhérents issus du conseil, de l’enseignement, du bâti, du bien-être et du sport. La Cipav a la charge de gérer les régimes avec près de 5,8 milliards de réserves et un ratio de 5 cotisants pour 1 retraité qui devrait permettre d’envisager l’avenir avec sérénité. En tant qu’organisme de protection sociale, la Cipav a un rôle de soutien et d’accompagnement des adhérents. Le projet Horizon 2022 guide ses actions sur trois axes ambitieux comprenant 13 chantiers. C’est dans ce cadre que je propose ma contribution avec une double formation juridique et financière et mon expérience issue des secteurs Banques Finances et Immobilier. »

**Collège n°2 : profession de conseil.**

**Titulaire : MARTIN Frédéric**

**Suppléant : JACQUEMET Stéphane**

**Présentation des candidats :**

Nous sommes deux consultants expérimentés (57 et 64 ans), travaillant dans le domaine des systèmes d’information et de l’organisation. Chacun de nous a une longue expérience de notre métier et bien sûr des difficultés liées aussi à l’exercice de notre profession avec un statut non salarié.
Nous n’appartenons à aucun syndicat professionnel du champ des professions libérales ou indépendantes et sommes donc libres de nos décisions et n’avons aucun autre intérêt à défendre que celui des adhérents.

**Profession de foi :**

« En 2014 j’étais élu administrateur de la Cipav, après l’audit de la Cour des Comptes, espérant faire entendre une autre voix au conseil d’administration.
Mais celui-ci est resté sous le contrôle d’un collège représentant une minorité d’adhérents, bloquant tout véritable changement. J’ai donc démissionné en 2016, refusant de cautionner cette situation.
Ma lettre de démission se concluait ainsi : « ne pouvant plus longtemps accepter la façon dont vous orchestrez le musèlement des voix opposantes avec l’appui d’un directeur au comportement inacceptable à l’égard d’administrateurs élus par les adhérents, je préfère quitter une instance qui n’a aucune capacité ni volonté réelle de réformer cet organisme, et qui tolère de telles pratiques ».
J’ai continué à agir pendant 4 ans avec d’autres acteurs, jusqu’à ce  qu’un  administrateur  provisoire soit nommé et le directeur général révoqué.
Avec mon suppléant, nous voulons contribuer à une réelle transformation de la Cipav et de ses pratiques. »

**Collège n°3 : profession de conseil.**

**Titulaire : DUCHER Pascal**

**Suppléant : PLESSIET François**

**Présentation des candidats :**

Pascal DUCHER, 61 ans, diplômé de Sciences-Po Paris, traducteur indépendant. Ayant une formation juridique, je souhaite mettre mes compétences au service du respect des droits des cotisants pour mettre fin aux irrégularités que j’ai pu constater dans la gestion de la CIPAV.
François Alain PLESSIET, 61 ans, Autodidacte, études de comptabilité 1977 + reconversion études supérieures d’informatique ESIP en 1998. Mandataire Social de différentes structures. Je souhaite apporter une voix différente.

**Profession de foi :**

« La gestion de la CIPAV est depuis de nombreuses années marquée par des dérives inadmissibles :
- personnes non affiliées qui perdent leurs droits
- micro-entrepreneurs que l’on veut faire payer deux fois, alors qu’ils ont déjà payé la CIPAV par l’intermédiaire de l’URSSAF
- chèques de cotisations volés à cause de la négligence de l’agent comptable, mais la caisse tente néanmoins de faire payer les cotisants une deuxième fois
- majorations de retard appliquées sur les cotisations futures
- relances avec majorations de retard indiquant pourtant que le cotisant doit zéro euro
- directeur augmentant lui-même son salaire Etc.
Ces irrégularités n’auraient jamais été possibles si le conseil d’administration avait, comme il le doit, contrôlé le respect de la loi par le directeur et l'agent comptable. (cf. art. R121 CSS)
Il faut tourner la page !
En élisant des administrateurs sérieux et compétents, décidés à faire respecter la loi pour protéger les droits et les retraites des cotisants. »

**Titulaire : STAPLETON Timothy**

**Suppléant : LENOIR Olivier**

**Présentation des candidats :**

Notre binôme, pour l’un formateur professionnel et pour l’autre psychologue et psychanalyste, cumule 40 ans d’expérience auprès de publics divers, professionnels des PME/PMI, aidants, jeunes et adultes en difficulté. Nous avons le même enthousiasme et la même volonté d’aider nos publics pour les soutenir dans leur évolution. Travaillant dans les institutions publiques et privées, nous mettons notre professionnalisme nos compétences et notre disponibilité au service des affiliés de la CIPAV.

**Profession de foi :**

« Avec notre expérience dans les métiers relevant de la CIPAV, nous avons expérimenté à nos dépens la difficulté de communication, et le « service déplorable » relevé par des rapports de la cour des comptes. Cet état de fait inadmissible nous a convaincu que le seul remède ne pouvait être, modestement, que d’engager une part de notre temps dans cet organisme qui n’appartient qu’à    ses adhérentes. Nous nous engageons à veiller au bon fonctionnement, humain d’abord mais technique aussi, au bénéfice des adhérents. La CIPAV a le privilège de gérer l’avenir d’un très large panel des activités les plus inventives de notre société, elle doit s’en monter digne, et comme le dit sa devise assurer l’avenir de chacun « en toute confiance ». Nous vous garantissons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour améliorer les prestations de la CIPAV en simplifiant le fonctionnement pour le rendre plus efficient pour les usagers et en assurant une transparence totale quant aux finances et fonctionnement. »

**Collège n°4 : prestataires.**

**Titulaire : ROMANET Guy**

**Suppléant : JORDAN Thomas**

**Présentation des candidats :**

ROMANET Guy, titulaire, 64 ans, retraité (2018). Formation ingénieur ICPI - LYON et gestion des entreprises IFG. Indépendant, chef d'entreprise : auditeur, conseil et formateur (20 ans : CIPAV) auprès d’industriels, d’organismes et sociétés de service. JORDAN Thomas, suppléant, 66 ans, irlandais, en France depuis 1976, formation (école Boule en ébénisterie et marqueterie), 20 ans salarié, 24 ans : CIPAV. Liquidation de retraite en avril 2018 tout en continuant de travailler.

**Profession de foi :**

« Notre motivation vient des constats faits via nos échanges avec la CIPAV : 1/attitude du personnel, méprisante et arrogante, sans doute un mal être au travail, et un manque d’équipement informatique. 2/disfonctionnements à répétition pour cotisation, points de retraite, pension de retraite, avec aucune transparence. 3/ difficultés de communication avec une Cipav constatée comme une administration peu réactive, peu à l'écoute. (Adhérents considérés comme des administrés, des numéros et non des partenaires. 4/Nous favoriserons- la mise en place d’actions pour une meilleure gestion administrative, des relations apaisées avec les adhérents pour rétablir une relation de confiance avec le personnel de la CIPAV. - un changement d'état d'esprit pour qu'une écoute réelle efficace soit en place avec une transparence à tous niveaux, pour plus de justice dans un contexte de saine gestion. »

**Titulaire :  SANGES Lucio**

**Suppléant : BERNARD Jean-Louis**

**Présentation des candidats :**

Titulaire : Lucio SANGES - consultant à l'international (France, Espagne, Italie) durant 27 ans. Missions pour des grandes entreprises européennes et des mairies (France, Italie). Enseignement auprès d'universités et d'écoles de commerce. Suppléant : Jean-Louis BERNARD - consultant en organisation pendant 25 ans dans les collectivités locales. Administrateur CIPAV pendant 18 ans dont six au collège des prestataires durant la période 2014-2020.

**Profession de foi :**

« Grâce à l'action conjuguée et complémentaire de deux candidats expérimentés, nous proposons de faire entendre nos voix pour : la refonte des statuts de la CIPAV, l'élection d'un nouveau conseil d'administration et non pas un renouvellement partiel, une meilleure représentativité du collège des prestataires, le règlement des dossiers en souffrance, la refonte du système informatique, un calcul plus équitable de la valeur du point, un meilleur dialogue entre les salariés de la CIPAV d'une part, et les cotisants et les retraités d'autre part. Après les déboires répétés de ces dernières années, nous demandons enfin, à chacun, de participer à l'émergence de la vérité concernant les dérives de la CIPAV. »